



Modalités d'adhésions (année 2026)

Ont vocation à adhérer à l'Union Française de l'Hélicoptère par l'intermédiaire de sa commission des industriels, les entreprises qui ont un intérêt de par leur activité, à promouvoir la filière Française de la voilure tournante, à contribuer à la promotion de la sécurité des vols, à défense de l'activité de leurs clients et plus généralement des utilisateurs d'hélicoptères, à soutenir les actions de défenses et de négociations de la profession. Adhérer à l'une des associations et commissions qui composent l'Union Française de l'Hélicoptère offre la qualité de membre de la European Helicopter Association.

- Constructeurs et motoristes
- équipementiers,
- Importateurs et exportateurs d'hélicoptères et équipements associés
- bureaux d'étude,
- concepteurs de logiciels,
- Gestionnaires de sites aéroportuaires
- fabricants d'équipements aéroportuaires, de matériel de sécurité
- Pétroliers

Conformément à ses statuts, la contribution des adhérents industriels de l'UFH est fixée par entente entre les présidents, sur proposition du délégué général, à partir d'un montant minimum fixé par le bureau directeur.

Pour l'année 2026, le bureau directeur de l'UFH a déterminé en concertation avec ses adhérents, le montant minimum calculé en fonction de la part concernée par l'industrie de la voilure tournante du chiffre d'affaires déclaré par chaque membre, selon la grille suivante :

- 15 millions € et plus : nous consulter
- 10 - 15 millions € : à partir de 6 000 €
- 7 – 10 millions € : à partir de 4 000 €
- 4 – 7 millions € : à partir de 2 000 €
- 2 – 4 millions € : à partir de 1 000 €
- Moins de 2 millions € : à partir de 500 €

Les cotisations sont réglées en retour de l'appel annuel à cotisation adressée à chaque membre en début d'année civile. Les nouveaux adhérents entrant au Comité des industriels après le 01septembre, reçoivent leur premier appel à cotisation au cours du quatrième trimestre. La cotisation pour l'année suivante ne leur est pas demandée.

Union Française de l'Hélicoptère et du vol vertical

Correspondance et bureaux : UFH – 96 rue des Aubépines – 40990 Mées

Tel: +33 (0)1 84 60 39 03 -

Email: contact@ufh.fr <https://www.ufhelico.fr>

L'UFH est inscrite au répertoire national des associations auprès de la préfecture de police de Paris sous le n° W751164245
SIREN : 484 265 277 00018 - N° TVA FR71484265277